

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :  
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.  
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne  
RÉCLAMES: 25 centimes  
— On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. M. Havas, Lafitte-Bullier, 2, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 45, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

lations restrictives du monopole concédé par lui. L'entrée en France des allumettes viennoises et suédoises a été consentie, en effet, aux termes des traités intervenus, pour une durée qui ne prendra fin qu'au commencement de 1878.

Jeudi, le prince Napoléon a notifié par acte de M<sup>e</sup> Chapelle, huissier, boulevard Saint-Denis, 3, à M. Léon Renault, préfet de police; à M. Patinot, chef du cabinet; à M. Clément, commissaire de police; et à M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, d'avoir à lui payer la somme de 20,000 fr. à titre de dommages-intérêts pour arrestation arbitraire et à faire publier dans vingt journaux à son choix le texte du jugement qui interviendra.

Le gouvernement de M. Thiers a fait distribuer à l'Assemblée le projet de loi portant :

1<sup>o</sup> Remboursement en 26 annuités, à la ville de Paris, de 140 millions sur 200 millions de contribution de guerre, imposés par la convention du 28 janvier 1871;

2<sup>o</sup> Approbation des mesures proposées par le conseil municipal pour la réparation de certaines catégories de dommages matériels causés aux propriétés mobilières ou immobilières, pendant le second siège.

Toute la presse conservatrice de province a protesté déjà contre ce remboursement, qui serait une scandaleuse injustice. Elle protestera encore, nous n'en doutons pas. Nos représentants repousseront ce projet de loi, nous aimons à l'espérer.

L'empereur Napoléon III a toujours été beaucoup plus populaire en Angleterre qu'en France; jusqu'à un certain point on peut en dire autant de M. Thiers. Son Message a été applaudi par la presse anglaise comme il l'avait été à Versailles par l'extrême gauche. Il a également mérité et cette récompense et ce châtiment. Le *Times* se pâmait d'aise à la vue de la République conservatrice de M. Thiers, fixant à jamais le peuple français, qui jusqu'ici avait oscillé entre la monarchie du Comte de Chambord et la République de M. Gambetta. Le journal de la Cité montre le « dauphin rouge » espérant arriver au pouvoir, « en s'accrochant aux pans de l'habit de M. Thiers, » et il rit d'avance de sa déconfiture. Peut-être le *Times* se hâte-t-il trop de rire. Dans un second article, il revient à la charge et soutient qu'il n'y a pas un homme raisonnable qui ne reconnaisse que M. Thiers aurait commis une imprudence, que dis-je ? qu'il aurait fait tort à la France s'il avait parlé autrement qu'il ne l'a fait. Il est en ce moment si nécessaire à la France que, s'il avait à ses côtés le plus sage des hommes, celui-ci ne pourrait lui donner un meilleur conseil que de suivre ses propres inspirations, c'est-à-dire de garder la place où il est parvenu et de se départir aussi peu que possible du pouvoir qu'il a exercé jusqu'ici.

## Chronique politique

On sait que l'Etat vient de confier à une société privée le monopole de la fabrication et de l'exploitation des allumettes chimiques en France. Le *Moniteur* croit savoir qu'avant de procéder à cette adjudication, le gouvernement ne s'était pas rendu un compte très-exact de ses obligations internationales. Il vient de découvrir, en effet, que nos traités de commerce avec l'Autriche et la Suède contiennent, sur les allumettes provenant de ces deux pays, des stipu-

## Chronique judiciaire.

La cour d'assises de Seine-et-Oise a terminé hier l'affaire des pourvoyeurs de l'armée allemande. Après le réquisitoire et les plaidoiries, le jury s'est retiré dans la chambre de ses délibérations; à 6 heures et demie il en a rapporté un verdict négatif en faveur de la femme Mayer, affirmatif mais avec l'admission des circonstances atténuantes concernant Loutrel. En conséquence, la cour a prononcé l'acquiescement de la femme Mayer et la condamnation de Loutrel à 5 ans de réclusion.

La cour de Paris était saisie sur l'appel de MM. Pereire et du Galliera de l'affaire de la société de Crédit mobilier contre les sus-nommés. Elle a purement et simplement confirmé la sentence des premiers juges par un arrêt du 15 courant.

La Cour d'assises de la Marne vient de condamner à la peine de mort le sieur Garrel, auteur de l'épouvantable assassinat commis, on se rappelle, en août dernier, sur la personne d'une jeune fille.

Le Corsaire a été condamné hier par la Chambre des appels correctionnels à une amende de 200 francs et à 2000 fr. de dommages-intérêts pour avoir contribué au développement de l'association internationale des travailleurs en propageant ses doctrines.

Nous apprenons de source certaine, dit le *Sémaphore* de Marseille, que l'affaire de M. le maire de Marseille contre M. Coquand viendra lundi devant le tribunal correctionnel. Les témoins qui doivent être entendus dans l'affaire ont été cités pour ce jour-là.

## ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

VILLE DE ROUBAIX

### Distribution des eaux de la Lys

OBSERVATIONS

Sur la réponse de la Commission de Tourcoing, présentées au Conseil Municipal de Roubaix pendant la session de Novembre 1872.

SUITE ET FIN.

Le côté théorique de la question est épuisé, examinons les preuves matérielles fournies par les résultats de huit années d'exploitation.

L'entreprise de la vente de l'eau ne devait jamais être une charge pour les caisses municipales, et c'est pourquoi le tarif adopté fut suffisamment élevé pour éviter tout mécompte; aussi la distribution ne devint-elle onéreuse pour les contribuables de Roubaix, que par suite de la réduction exagérée de son tarif descendu à un prix uniforme de 5 centimes.

Ce raisonnement est élémentaire, plus vous vendrez cher une chose, plus vous

taillerez vos contribuables, plus la caisse municipale s'enrichira momentanément; mais nous avons tant de fois démontré théoriquement qu'il était impossible d'établir le revient de l'eau de Lys à des limites raisonnables, acceptables par les industries à grande consommation; contradictoirement, il nous avait été répondu si catégoriquement que les calculs faits étaient infaillibles et que le coût de la Lys serait inférieur à celui de l'Escaut, que le conseil municipal de Roubaix désira de donner à l'exploitation toute l'extension immédiate dont elle était susceptible. Il ne voulait pas qu'on arguât d'une distribution restreinte, pour légitimer un prix de revient supérieur de moitié à celui avancé par des autorités qu'on ne cessait de dire compétentes. Il prit à la lettre les affirmations si souvent publiées dans l'intérêt d'une mauvaise cause, et décida que l'eau serait fournie à 5 centimes à ses manufacturiers. Que fut-il le résultat d'une résolution contraire? Evidemment une moins grande perte pour Roubaix, mais un prix commun écrasant pour les deux villes, 19 et 20 c. le mètre cube! A ce prix la plupart des industriels auraient continué à utiliser leurs puits. Le débit des eaux de Lys restait presque nul et le prix de l'eau montée atteignait les proportions fabuleuses citées plus haut. Malgré la faute commise par Roubaix qui donna une immense et immédiate impulsion à la distribution, le prix de revient était encore en 1864 de 14 c. le mètre cube.

Cependant Roubaix fut bien vite déçu dans son espoir; il apprit, à ses dépens encore, que nulle des pompes promises qui lui avaient été faites, ne pouvait être tenue et il reconnut, trop tard hélas, combien était lourde l'entreprise dans laquelle il avait été engagé malgré lui.

Néanmoins le Conseil municipal considérant que tous les contribuables de la ville, depuis le plus modeste épiciers jusqu'au plus important manufacturier, doivent leurs prospérités respectives à l'activité, à l'expansion de l'industrie qui, seule, a fait de notre cité ce qu'elle est, ne voulut pas éloigner de son agglomération quelques professions complémentaires et indispensables que la cherté de l'eau en aurait chassées. Il reforma le tarif uniforme de 5 c., l'éleva à 14 c. pour les industriels qui utilisent l'eau comme production de force motrice, mais l'atténua pour les peigneurs et teinturiers qui en consomment d'énormes quantités. Il fit en cela un acte de sage administration et d'habile politique.

Evidemment, si le prix de l'eau était augmenté pour ces dernières industries, la caisse municipale y bénéficierait momentanément, mais la tendance que nous remarquons de l'émigration de ces exploitations précieuses, ne s'accroîtrait-elle pas plus généralement encore? Finalement la caisse municipale perdrait par la désertion d'une partie de ses contribuables des recettes bien plus considérables que le léger sacrifice qu'elle accepte.

En abaissant son tarif, Roubaix a donc